

Fusion Orange / Sunrise

Non à un futur duopole dans les télécoms !

Suite à l'ouverture de l'enquête au sujet de la concentration entre Orange (France Télécom) et Sunrise, les organisations de consommateurs ont pris position auprès de la Commission de la concurrence (Comco). Elles s'opposent à la fusion, car cela aboutirait à une position collective dominante entre Swisscom et la future entité fusionnée, qui aboutira à l'émergence d'un duopole. En parallèle, les organisations de consommateurs continueront de demander des modifications profondes des conditions-cadres du marché des télécoms.

Le marché de la téléphonie mobile est déjà peu concurrentiel, vu la captivité des consommateurs par les opérateurs. La reconduction tacite des contrats, de même que le manque de transparence quant aux délais, empêchent les utilisateurs de faire jouer la concurrence et donc, de faire baisser les prix. Il est également très difficile pour les clients de comparer les offres entre les différents opérateurs. La fusion aboutira à un marché concentré uniquement sur deux acteurs qui auront ainsi une position collective dominante.

Constatant que la concurrence ne fonctionne pas sur ce marché, les organisations de consommateurs acsi, SKS et FRC demandent en parallèle une amélioration des conditions-cadres pour les utilisateurs que ce soit par le biais d'une révision rapide de la loi fédérale sur les télécommunications (LTC) ou par une solution de branche, ce qui permettra de développer la concurrence dans ce domaine.

Si la concentration devait contre toute attente acceptée par la Comco, les organisations de consommateurs acsi, SKS et FRC exigent que des conditions très strictes soient appliquées à cette concentration, notamment :

- Orange doit maintenir les offres Sunrise qu'elle ne possède pas (par ex. Internet et le dégroupage pour les lignes fixes).
- Les économies attendues de cette fusion doivent être répercutées sur le consommateur en termes de prix.
- Dès la décision d'autorisation de la Comco, une licence supplémentaire d'opérateur de téléphonie mobile doit être mise sur le marché afin de ne pas laisser « mourir » celle de Sunrise.
- La fusion doit permettre l'émergence d'opérateurs alternatifs, en obligeant les opérateurs réseaux à leur proposer une offre s'ils désirent se déployer en Suisse.
- Les frais de terminaison mobile doivent être abaissés.

Notre prise de position complète (en allemand) sur notre site www.frc.ch.

Informations complémentaires :

ACSI : Laura Regazzoni, secrétaire générale: 091 966 98 06

FRC : Mathieu Fleury, secrétaire général: 021 331 00 90 ou 078 661 29 29

FRC : Florence Bettschart, avocate: 021 331 00 90 ou 076 347 08 87

SKS : Sara Stalder, secrétaire générale: 031 370 24 20 ou 078 710 27 13

SKS : Andreas Tschöpe, secrétaire politique: 031 370 24 26 ou 078 629 59 27